

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

17 AOUT 2017

N° 17.810 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture le **mardi 05 septembre 2017**, au titre de l'année 2017, d'un concours direct de recrutement de **quinze (15) Elèves Ingénieurs du Génie Rural, option Hydrologie** à former au centre Régional AGRHYMET à Niamey au Niger, pour le compte du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, dans le centre unique de Ouagadougou.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2017, titulaires d'une **licence** en sciences exactes et appliquées (Maths, Physique,...) en sciences de la vie et de la terre, en génie civil, en géologie, en hydraulique, en hydrogéologie, en génie rural, ou en gestion des ressources en eau ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours

Les personnes admises à un concours et qui sont en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale, datée et signée par le candidat précisant son adresse dont le téléphone;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;

